



*Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
du Gard*

ARRETE N° I/B-2017-71  
LISTE D'APTITUDE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2017

**ANIMATEUR**

Madame Reine Bouvier, Présidente du Centre de Gestion du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 20 juin 2017,

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>**: La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne avec effet au **1<sup>er</sup> juillet 2017** est fixée comme suit :

<b>BUCHART Denis</b>	→	<b>Mairie d'AIMARGUES</b>
<b>GALY Francine</b>	→	<b>Mairie de LE GRAU DU ROI</b>

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté :  
transmise au représentant de l'Etat,  
publiée sur le site internet [cdg30.fr](http://cdg30.fr),  
notifiée aux collectivités et établissements publics

Fait à NIMES, le 30 juin 2017

La Présidente

**Reine BOUVIER**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au contrôle de légalité le :  
Affiché le :